Image not found or type unknown

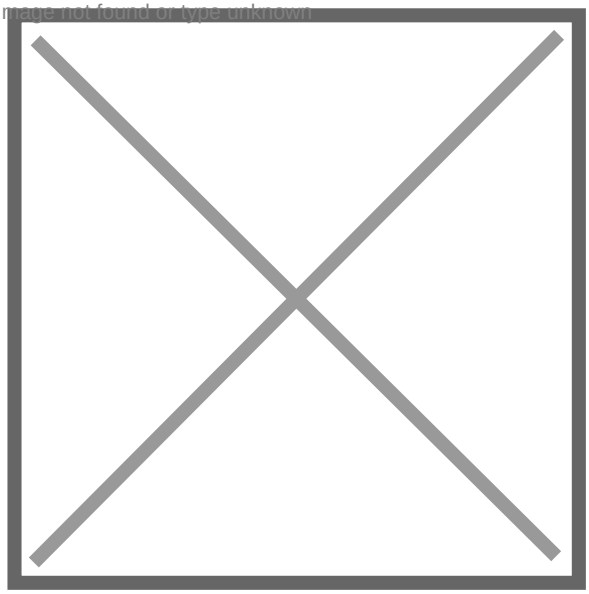

Indémnisation accident de la route

Par **matias22360**, le **09/04/2015** à **17:23**

Bonjour à tous et à toutes.

Victime d'un accident de la route le 26 novembre 2014 (branchage sur le milieu de la route ayant causé la perte de contrôle de mon véhicule), j'ai bien reçu l'indemnisation pour le véhicule (moins franchise, dialogue en cours avec assureur partie adverse)
Mon assurance me demande à présent de citer tous les frais à ma charge (santé, vêtements, autre...) de l'accident. Voici différents éléments concernant les évènements.

- 26/11/14 : accident (accident de trajet domicile/travail certifié, durée d'arrêt de 23 jours.

- 19/12/14 : Accident de travail final (fracture du pouce consolidée, prêt à reprendre) mais indemnisation véhicule pas encore reçue = démission car aucun moyen de transport pour aller travailler. (poste en CDI 39h)

Sachant que nous n'avions plus qu'un véhicule à notre disposition à ma conjointe et moi-même, et que celle-ci travaille dans la restauration (départ à 11h pour revenir le soir après minuit), j'ai du trouver rapidement un emploi dans le même secteur (secteur de la restauration et secteur géographique) afin de partager ce même véhicule pour 60 km/jour

- 21/12/14 : embauche dans la restauration rapide (24h/semaine)

- 05/01/15 : embauche dans la restauration classique (en complément du premier)

- 22/01/15 : réception indemnisation véhicule (un peu moins de 10000 €)

- 15/03/15 : après plusieurs recherches de véhicules du même type restées infructueuses,

nous avions décidé de déménager au plus près de nos emplois.

Conclusion : fracture du pouce droit (droitier) pendant 3 semaines avec le traumatisme psychologique plus l'incertitude de pouvoir retourner au travail (avenir professionnel devenu "flou"), 1000€ de frais de déménagements, 3180€ de doubles loyers : 5600€ pris sur l'indemnisation.

impossibilité de racheter le même véhicule (valeur d'achat 11300€ en avril 2014, indemnisé à hauteur de 9800€), salaire passé de 1289 € en CDI à environ 1000€ en cumulant deux emplois "précaires" (CDI 24h en période essai plus extras dans un autre restaurant).

J'avais contracté un crédit auto fin avril 2014 pour acheter le véhicule qui a fini accidenté à peine 6 mois plus tard, que je rembourse, sans pouvoir en racheter un autre de même type et même valeur, et me retrouve aujourd'hui avec mon unique contrat 24h/semaine (l'autre ne rémunérant que sur le chiffre d'affaire, mon contrat s'est arrêté le 1er mars).

Quels éléments à votre avis, dois-je/puis-je donner à l'assurance concernant les effets de cet l'accident ?

j'ai perdu toute ma stabilité en faveur d'un propriétaire de forêt qui n'entretient pas ses abords...

Combien pensez-vous que je puisse demander en dédommagement, s'il doit y avoir lieu ?

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés